



Ajout d'usages pour l'ancienne maison mère des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

Commentaire des Amis de la montagne portant sur
l'ajout d'usages pour le 1420, boulevard du Mont-Royal

Déposé à l'Office de la consultation publique de
Montréal le 16 novembre 2022

I. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME ET DE SON INTÉRÊT POUR LE 1420, BOULEVARD DU MONT-ROYAL

A. Les Amis de la montagne

Fondé en 1986, l'organisme à but non lucratif Les Amis de la montagne a pour mission de protéger et de mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté, l'éducation à l'environnement et la promotion des intérêts de la montagne. Nos actions visent à favoriser la prise de décisions éclairées en faveur de la pérennité du mont Royal et à assurer que la protection de la montagne dans son ensemble soit au cœur des discussions entourant le développement de la métropole.

Les Amis de la montagne travaillent de manière concertée avec les instances municipales, ainsi qu'avec les propriétaires de grands ensembles privés et institutionnels, afin de trouver des solutions pour préserver le patrimoine collectif que constitue le mont Royal. C'est dans cet esprit que nous avons collaboré à des démarches ayant notamment mené à l'établissement du Site du patrimoine (1987), à la réalisation du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) (1990 et 2009) et au décret créant l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (2005).

B. Notre intérêt pour le 1420 Mont-Royal

L'avenir des grands ensembles institutionnels établis sur le mont Royal est sans conteste l'un des enjeux fondamentaux de la protection des patrimoines culturel et naturel de la montagne. L'ancienne maison mère des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie fait partie de ces ensembles situés sur les flancs de la montagne dont les nombreuses composantes patrimoniales doivent être considérées pour leur requalification. L'ajout de quatre nouveaux usages - restaurant, salle événementielle, agriculture urbaine intérieure et celliers - à l'usage résidentiel actuel soulève des questions relatives à la valorisation de ce lieu et la préservation de son intégrité.

Les Amis ont participé activement aux différents mécanismes de consultation concernant la requalification du 1420 Mont-Royal, dont celle de 2008 menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Nous tenons à sensibiliser à nouveau les propriétaires privés et le promoteur du projet immobilier à l'importance de maintenir en partie la vocation d'intérêt collectif et communautaire de ce site exceptionnel.

Ce commentaire présente des éléments incontournables pour assurer l'adoption de nouveaux usages qui sont cohérents avec les valeurs patrimoniales du 1420 Mont-Royal. Ces objectifs se résument comme suit :

- Mettre en valeur les patrimoines de la montagne et les rendre plus accessibles à la collectivité
- Maintenir l'intégrité des patrimoines naturel et paysager de la montagne.

II. Présentation des commentaires et des recommandations

Mettre en valeur les patrimoines de la montagne et les rendre plus accessibles à la collectivité

Entre 1925 et 2003, le bâtiment de l'ancienne maison-mère des religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie occupait un site prestigieux sur le flanc nord du mont Royal. Il était le point culminant d'un vaste ensemble érigé par cette communauté religieuse, comprenant le Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, puis plus tard le Collège Jésus-Marie et l'École de musique Vincent-d'Indy, ces deux derniers ayant été acquis par l'Université de Montréal par la suite. Principalement réservée aux religieuses, la maison-mère a aussi offert des services d'enseignement. L'ampleur du bâtiment, ses qualités architecturales, et la richesse des aménagements intérieurs de la chapelle en particulier, méritent une grande attention et appellent à être connues par la population montréalaise, ainsi justifiant une accessibilité accrue au plus grand nombre. Les Amis de la montagne sont favorables à tout changement d'usage sur ce site qui lui apportera une valeur ajoutée comme bien patrimonial et collectif, et qui contribuera à son accessibilité.

Rappelons que cette question a toujours fait partie des débats concernant le projet de réaffectation du site. Par le passé, Les Amis ont recommandé l'aménagement de sentiers publics afin de renforcer l'accessibilité piétonne depuis le pavillon de la Faculté de musique de l'Université de Montréal et depuis l'entrée sur le boulevard du Mont-Royal¹, ainsi que l'adoption de modalités d'accès à la chapelle afin que le public puisse à l'occasion profiter de ce lieu exceptionnel². Sur ce dernier point, en 2008, l'OCPM a également recommandé qu'un usage public soit accordé à l'enclave que pourrait former la chapelle et l'escalier central qui s'y rend³.

Les Amis se réjouissent que les nouveaux usages prévus par la modification au règlement d'urbanisme permettent une forme d'ouverture au public à ce patrimoine, notamment en transformant l'utilisation de la chapelle en salle événementielle accessible ponctuellement. Toutefois, la présente consultation offre l'occasion de sensibiliser les propriétaires et le promoteur à la possibilité d'étendre la notion d'ouverture au public et de rendre une partie du bâtiment accessible pour des périodes prolongées. La qualité de ces lieux en fait un endroit parfait pour offrir une programmation culturelle mettant de l'avant son histoire et des activités au profit des institutions de la montagne. Par exemple, un partenariat avec la Faculté de musique de l'Université de Montréal pourrait rendre cet espace accessible à leurs étudiants pour des concerts ou des sessions de pratique et ainsi rappeler les liens qui unissaient ces propriétés. On pourrait également s'inspirer de la programmation du Musée des Hospitalières, qui offre une vingtaine de visites guidées du jardin du monastère durant la saison estivale, afin de prévoir des visites publiques des lieux et de la chapelle. Pour faciliter la réalisation d'une telle programmation, un ou des organismes pourraient collaborer avec l'association de propriétaires.

¹ (Les Amis de la montagne, 2015)

² (Les Amis de la montagne, 2009)

³ (Office de consultation publique de Montréal, 2009)

Recommandation :

1. Offrir une programmation d'activités culturelles ouvertes au public et aux institutions du mont Royal, qui invitent à la découverte de ce lieu d'exception.

Maintenir l'intégrité des patrimoines naturel et paysager de la montagne

La pérennité des milieux naturels et des paysages aux abords du 1420, boulevard du Mont-Royal est au cœur des préoccupations des Amis. Les espaces naturels de la montagne subissent des pressions anthropiques et climatiques qui ne cessent de s'accroître. Dans ce contexte, il est essentiel de s'assurer que les nouveaux usages n'entraînent pas de conséquences négatives supplémentaires sur les aménagements extérieurs du bâtiment ainsi que sur le bois Saint-Jean-Baptiste et à la zone tampon du réseau écologique définie dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

Par le passé, Les Amis ont suggéré la réalisation d'aménagements paysagers visant à intégrer les espaces verts de la propriété au bois Saint-Jean-Baptiste, l'aménagement des cours extérieures et intérieures afin de favoriser l'expansion du boisé sur le terrain, et enfin, l'implantation de stationnements en souterrain afin de limiter l'impact des stationnements sur le boisé et les cours⁴. Ces interventions devaient soutenir la biodiversité de la montagne et contribuer à la protection des paysages.

Les activités liées au restaurant pourraient faire augmenter l'achalandage quotidien sur le site et ses environs, alors que les événements tenus dans la salle événementielle de la chapelle, avec sa capacité d'accueil de 800 personnes⁵, pourraient y faire augmenter significativement l'achalandage ponctuel. Les documents remis par le promoteur et la Ville de Montréal, dont l'étude de circulation, n'évoquent pas les impacts de cette hausse de l'achalandage et des pratiques d'entretien des aménagements extérieurs sur les espaces naturels. Nous réitérons que toutes les mesures doivent être prises pour ne pas porter atteinte à ces derniers dans ce secteur, que ce soit par le déneigement des surfaces, l'usage de sel de déglacage, l'élagage des arbres ou encore la création de sentiers informels. Parmi les mesures qui peuvent être mises en place, celle de choisir des plantes indigènes du mont Royal pour l'aménagement des cours extérieures est judicieuse. Puisque Les Amis de la montagne et l'Université de Montréal développent leur expertise dans ce domaine depuis quelques années, des collaborations entre l'association des propriétaires du 1420 Mont-Royal et ces organisations pourraient être envisageables.

⁴ (Les Amis de la montagne, 2009)

⁵ (Corev Immobilier Inc., 2022)

Recommandation :

2. Adopter toutes les mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte aux aménagements et aux espaces naturels du site et de ses environs, que ce soit en portant une attention particulière au déneigement des surfaces, à l'usage de sel de déglçage, à l'élagage des arbres, à la création de sentiers informels, ou encore, à l'adoption de choix de plantes indigènes du mont Royal pour les aménagements extérieurs.

III. Conclusion

Les Amis de la montagne espèrent poursuivre des bonnes relations avec l'association des propriétaires du 1420 Mont-Royal à travers différentes plateformes comme la Table de concertation du Mont-Royal ou encore, les Rencontres des institutions du mont Royal portant sur la gestion écologique de leurs propriétés, une initiative pilotée par notre organisation.

IV. Références

Corev Immobilier Inc. (2022). Demande visant l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal - Présentation à l'Office de consultation publique de Montréal. Repéré à

<https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P121/3-5-Pre%CC%81sentation%20faite%20se%CC%81ance%20d%26%23039%3Binfo%202022-10-17.pdf>

Les Amis de la montagne. (2009). Mémoire - Réaffectation du bâtiment du 1420, boulevard du Mont-Royal (Maison mère des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie). Repéré à

<https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P33/11r.pdf>

Les Amis de la montagne. (2015). Lettre à l'attention de M. Denis Coderre - Projet de réaffectation du bâtiment du 1420 boulevard Mont-Royal.

Office de consultation publique de Montréal. (2009). Projets de règlements p-04-047-71 et p-09-003 - Projet de réaffectation du bâtiment du 1420 boulevard Mont-Royal - Rapport de consultation publique. Repéré à

https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports/Rapport-1420_Mont_Royal.pdf